

METHODES D'ESSAI REDACTION

Page 1/7

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est équivalent au document du Groupe RENAULT 00-10-162. Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du Service Normalisation de ce Groupe. Il est conforme à l'accord intervenu entre ce Groupe et PEUGEOT S.A. en Décembre 1994.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. STRUCTURE TYPE DE LA MÉTHODE D'ESSAI	1
2.1. TITRE	1
2.2. AVANT-PROPOS	2
2.3. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	2
2.4. PRINCIPE	2
2.5. DÉFINITION DES TERMES ET SYMBOLES	2
2.6. APPAREILLAGE ET RÉACTIFS	2
2.7. PRÉPARATION DES SOLUTIONS	2
2.8. PRÉPARATION DES ÉPROUVETTES	2
2.9. MODE OPÉRATOIRE	3
2.10. EXPRESSION DES RÉSULTATS	4
2.11. FIDÉLITÉ	4
2.12. REMARQUES	4
2.13. PROCÈS-VERBAL D'ESSAI	4
2.14. DOCUMENTS CITÉS	4
2.15. ANNEXES	6
3. CAS DE DESCRIPTION DE PLUSIEURS PROCÉDÉS	6
4. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	7
4.1. HISTORIQUE	7
4.2. DOCUMENTS CITÉS	7
4.3. EQUIVALENT À :	7
4.4. CONFORME À :	7
4.5. MOTS CLEFS	7

1.OBJET

Cette norme a pour objet la description des règles générales de rédaction des méthodes d'essai. La définition et la classification des méthodes d'essai sont données dans la norme A10 0151.

2.STRUCTURE TYPE DE LA METHODE D'ESSAI

2.1.TITRE

Le titre doit comporter :

- en premier lieu, la désignation des matières ou des matériaux ou des produits concernés ; dans le cas de plusieurs désignations, séparer celles-ci par une virgule, sauf les deux dernières séparées par "et" (ne pas utiliser le terme "ou"). Il est recommandé d'énumérer les désignations dans l'ordre alphabétique,
- en second lieu, la désignation de la mesure ou de la vérification,

- en troisième lieu, éventuellement, la désignation de la ou des techniques spécifiques utilisées.

2.2.AVANT-PROPOS

Si la méthode d'essai concernée est appliquée par plusieurs Groupes, l'avant-propos, imprimé en caractères italiques, doit contenir, selon le cas, le texte suivant :

2.2.1.METHODES D'ESSAI A INDICES DE CLASSIFICATION IDENTIQUES

"Ce document est établi par les Groupes ---, --- et ---. Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable des Services Normalisation de ces Groupes. Il est conforme à l'accord intervenu entre ces Groupes en ... (mois et année)".

2.2.2.METHODES D'ESSAI A INDICES DE CLASSIFICATION DIFFERENTS

"Ce document est en équivalence avec la (les) méthode(s) d'essai du (des) Groupe(s) --- n° ---, (et --- n° ---). Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du (des) service(s) Normalisation de ce (ces) Groupe(s). Il est conforme à l'accord intervenu entre ce (ces) Groupe(s) et PEUGEOT S.A. en ... (mois et année)".

2.3.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Ce paragraphe doit commencer par : "Cette méthode a pour objet la (le) ..." (ne pas mettre "la description d'un mode opératoire permettant de ..."), suivi de l'objet, du domaine d'application détaillé et des restrictions.

Exemple de restriction : "Cette méthode ne s'applique pas à "ou" pour certains matériaux, prendre la méthode d'essai ---".

Lorsque la méthode s'inspire d'un document extérieur, il doit être cité à la fin du paragraphe (par exemple : "Ce document s'inspire de la norme internationale ISO ---"). Les références de ces documents doivent être citées dans le paragraphe "Documents cités".

2.4.PRINCIPE

Ce paragraphe définit la description générale de l'essai.

2.5.DEFINITION DES TERMES ET SYMBOLES

Ce paragraphe n'a lieu d'être que si les termes et les symboles sont nombreux et peu usuels.

2.6.APPAREILLAGE ET REACTIFS

(Appareillage toujours au singulier et réactif au pluriel s'il y a plusieurs réactifs).

Classer par ordre d'importance décroissante tous les constituants de l'appareillage, puis ensuite tous les réactifs triés dans le même ordre.

Si le nombre de constituants dans le paragraphe "Appareillage et réactifs" est trop important, scinder celui-ci en deux paragraphes distincts "Appareillage" et "réactifs".

Le dictionnaire de référence pour les réactifs est le catalogue PROLABO dernière version.

2.7.PREPARATION DES SOLUTIONS

Ce paragraphe définit les opérations à effectuer afin d'obtenir les solutions nécessaires à la réalisation de l'essai.

2.8.PREPARATION DES EPROUVETTES

Ce paragraphe définit la réalisation ou le prélèvement des éprouvettes et les opérations préalables à effectuer sur celles-ci.

Ne pas utiliser le terme "échantillon", excepté pour certains cas particuliers (liquides, graisses, etc.). Dans ce cas le nom du paragraphe devient "PREPARATION DES ECHANTILLONS".

2.9.MODE OPERATOIRE

Ce paragraphe détaille la description de l'essai.

Lors de la rédaction, le numéro du paragraphe correspondant à un appareil ou à un réactif doit être repéré entre parenthèses. Exemple : "Mettre l'acide (4.5) dans le Bécher (3.6)".

Chaque opération doit faire l'objet d'un sous-paragraphe et doit être précédée par un tiret. Dans le cas où un ou plusieurs sous-paragraphes sont cités dans la méthode d'essai, mettre une numérotation à chaque sous-paragraphe à la place des tirets.